

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 février 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Claude Lacasse  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Luc Papillon, directeur général adjoint

---

**CE-2007-126-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2007-127-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2007-128-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 FÉVRIER 2007**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 7 février 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2007-129-DEC CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS(ES) LANAUDIÈRE / COMMISSIONS SOCIALE ET ÉCONOMIQUE / PARTICIPATION**

ATTENDU l'invitation faite par la Conférence régionale des élus(es) CRÉLanaudière, datée du 2 février 2007, afin de convier la Ville de Terrebonne à joindre les commissions sociale et économique ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif confirme la nomination de Mme Marie-Claude Lamarche et de M. Marc Campagna pour représenter la Ville de Terrebonne aux commissions sociale et économique de la Conférence régionale des élus(es) CRÉLanaudière.

---

**CE-2007-130-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine du 12 décembre 2006 ;
  - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 23 janvier 2007.
-

**CE-2007-131-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE  
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA  
PLAINE / SODIL**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 13 et du 21 décembre 2006.

---

**CE-2007-132-DEC      LOI 56 / PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT  
/ CAMPS DE JOUR**

ATTENDU la Loi 56 modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées ;

ATTENDU le rapport du service à l'animation de la Direction du loisir et vie communautaire, rapport joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU le nombre et le besoin de cette clientèle d'obtenir des services d'accompagnement dans les camps de jour ;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2006-12-12/1 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine concernant le programme d'accompagnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le Comité exécutif autorise le maintien du service d'accompagnement dans les camps de jour en le bonifiant d'une augmentation des ressources tel que prévu aux prévisions budgétaires approuvées par le Conseil municipal.

---

**CE-2007-133-REC      COMITÉ DE CIRCULATION / 23 JANVIER 2007  
/ REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 23 janvier 2007, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

**REQUÊTE**

**DÉTAIL**

CC-2007-01-23/08

Installation de panneaux « demi-tour interdit » sur l'ouverture du terre-plein central du boulevard des Rives, en face de l'école des Rives ;

CC-2007-01-23/09

Installation de panneaux « arrêt interdit sauf autobus » sur le boulevard des Rives, entre les deux (2) entrées du stationnement de l'école des Rives ;

CC-2007-01-23/10

Installation de panneaux « interdiction de stationner » sur l'avenue Laurier, entre Grande Allée et la rue de Brissac sur la longueur du terre-plein central du côté ouest.

---



géomètre, datée du 30 janvier 2007 et déposée sous le numéro 697 de ses minutes.

---

**CE-2007-136-DEC      PROTOCOLE / SERVITUDE /  
INFRASTRUCTURE / RUE GUÉRIN / 2847-3254  
QUÉBEC INC. / MODIFICATION DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-1109-DEC**

ATTENDU QUE le 29 novembre 2006, le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorisait une servitude de non-construction relativement au prolongement de la rue Guérin, secteur La Plaine, et ce, aux termes de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-1109-DEC ;

ATTENDU QUE le 2 février 2007, Me Gilles Renaud, notaire mandaté pour la préparation de la servitude, avisait qu'une erreur s'était glissée au niveau des numéros de lots;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a confirmé que les lots auraient dû se lire 3 859 803 et 3 859 804 du cadastre du Québec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la modification de la résolution numéro CE-2006-1109-DEC pour y retirer, partout où besoin peut être, les lots numéros 3 403 894 et 3 403 895 du cadastre du Québec et les remplacer par les lots **3 859 803 et 3 859 804 du cadastre du Québec**.

---

**CE-2007-137-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 2 254 860,84\$ préparée le 8 février 2007.

---

**CE-2007-138-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 207 831,13\$ préparée le 8 février 2007.

---

**CE-2007-139-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340 /  
TRAVAUX SUR LA RUE YVES-BLAIS ET LE  
BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans la rue Yves-Blais et le boulevard Lucille-Teasdale ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et d'enfouissement du réseau des utilités publiques de la rue Yves-Blais et le boulevard Lucille-Teasdale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (340) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et d'enfouissement du réseau des utilités publiques de la rue Yves-Blais et le boulevard Lucille-Teasdale

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

---

**CE-2007-140-REC      LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2007-01 /  
SYNDICAT DES POMPIERS DE LA RIVE-  
NORD,                    SECTION                    LOCALE  
TERREBONNE/LACHENAIE / FORMATION  
POMPIER I ET FORMATION OPÉRATEUR DE  
POMPE**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la sécurité publique, entre autres, au niveau du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;

ATTENDU QUE les pompiers engagés depuis le 17 septembre 1998 doivent obtenir le certificat d'opérateur de pompe avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007 ;

ATTENDU QUE la formation d'opérateur de pompe incendie fait partie de la formation spécialisée sécurité incendie ;

ATTENDU QUE pour être éligible à la formation spécialisée, le pompier doit avoir obtenu la certification pompier I ;

ATTENDU QUE M. Mario Lord est déjà à l'emploi à titre de pompier à temps partiel de la Ville de Terrebonne depuis le 12 novembre 2002 ;

ATTENDU QUE M. Lord ne possède pas les certificats pompier I et opérateur de pompe tels que requis par le règlement ;

ATTENDU QUE M. Lord doit obtenir lesdits certificats pour continuer à exercer au sein de la Direction incendie de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-01 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale Terrebonne/Lachenaie, concernant la formation pompier I et la formation d'opérateur de pompe de M. Mario Lord.

---

**CE-2007-141-REC      LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2007-01 /  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009 /  
CRÉATION DE LA FONCTION FORMATEUR-  
OPÉRATEUR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, ont convenu d'une lettre d'entente pour qu'un poste permanent de formateur-opérateur soit créé ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil de créer le poste de formateur-opérateur à la Direction de l'entretien du territoire et d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, concernant l'affichage d'un poste permanent de formateur-opérateur.

---

**CE-2007-142-DEC      TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 29 200\$ ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Jacques Plante et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 29 200\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

02-160-00-416	1 000\$
02-160-00-419	2 000\$
02-160-00-494	2 800\$
02-160-00-670	4 000\$
01-111-00-001	19 400\$

AU poste budgétaire numéro

02-160-00-411	29 200\$
---------------	----------

tel que mentionné au rapport daté du 7 février 2007 de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines.

---

**CE-2007-143-DEC      NOMINATION / POLICIER RÉGULIER  
(AUXILIAIRE)**

ATTENDU l'arrêt de la période de probation de Mme Geneviève Fortin, en date du 29 janvier 2007, à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de procéder à la nomination d'un (1) policier temporaire au poste de policier régulier auxiliaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Sabrina Neveu, matricule 255, au poste de policier régulier à la Direction de la police à compter du 18 février 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2007-144-DEC      NOMINATION      /      POLICIER      RÉGULIER  
(AUXILIAIRE)**

ATTENDU l'arrêt de la période de probation de Mme Sylvie Langevin, en date du 6 février 2007, à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de procéder à la nomination d'un (1) policier temporaire au poste de policier régulier auxiliaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Érika Leclerc, matricule 262, au poste de policier régulier à la Direction de la police à compter du 18 février 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2007-145-DEC      NOMINATIONS      /      TECHNICIEN, RÉSEAU  
INFORMATIQUE      /      DIRECTION      DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU la démission de M. Philippe Thyrion à titre de technicien, réseau informatique, à la Direction des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE M. Philippe Hamel répond aux exigences normales afin de combler ce poste ;

ATTENDU QUE M. Jean-François Handfield a également posé sa candidature et répond aussi aux exigences normales du poste afin de remplacer M. Philippe Hamel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de nommer MM. Philippe Hamel et Jean-François Handfield au poste de technicien, réseau informatique, à la Direction des technologies de l'information, classe 8, à compter du 19 février 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2007-146-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE / BAIL / 355,  
MONTÉE DES PIONNIERS / POSTE DE  
QUARTIER SECTEUR LACHENAIE « EST »**

ATTENDU QU'il y a lieu d'instaurer un poste de quartier dans le secteur Lachenaie afin d'améliorer le service à la population ;

ATTENDU le rapport, daté du 14 février 2007 de M. Guy Dubois, directeur de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail de location à intervenir avec le Centre professionnel Montée des Pionniers pour un local situé au 359, montée des Pionniers, au coût de 22\$/p.c. pour un local de 770,5 p.c., et ce, pour une période de trois (3) ans avec option de renouvellement pour une période excédentaire de deux (2) ans au même coût avec majoration de l'indice du prix à la consommation tel que publié par Statistiques Canada pour le Québec pour la période des trente-six (36) mois précédents plus 2% par année (6%).

Que le transfert budgétaire soumis par M. Dubois, au montant de 19 315\$, du poste budgétaire numéro 02-213-00-515 au poste budgétaire numéro 02-215-00-511, soit accepté.

---

**CE-2007-147-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR LA GESTION ET  
L'EXPLOITATION DE LA STATION  
D'ÉPURATION ET DE SES COMPOSANTES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des services professionnels d'ingénierie pour la gestion et l'exploitation de la station d'épuration et de ses composantes (SOU-2006-92);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 décembre 2007 à 11 h 01, à savoir :

Enviroservices inc.  
BPR-Triax inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 14,25 à la firme Enviroservices inc., et un pointage de 12,41 à la firme BPR-Triax inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Enviroservices inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion et l'exploitation de la station d'épuration et de ses composantes, et ce, pour un contrat d'une durée de dix-huit (18) mois, pour un montant total de 94 008,75\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0024 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-148-DEC      PAIEMENT                      D'UN                      MONTANT  
SUPPLÉMENTAIRE / RÉFECTION DU PAVAGE  
DE COUPES**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-264-DEC acceptant la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. pour la réfection et le pavage des coupes 24 heures, 72 heures et planifiées (SOU-2006-23), pour un montant de 92 922,95\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, à l'effet d'autoriser le paiement pour des travaux supplémentaires au coût de 26 706,20\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le trésorier à payer un montant de 26 706,20\$ (t.t.c.) à la compagnie Pavage des Moulins inc. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2006-0319 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---



**CE-2007-149-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /  
EXCAVATION ET PRÉPARATION DU  
TERRAIN / LOT 802 / COMPLEXE AQUATIQUE  
ET GYMNIQUE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 258-05-2006 acceptant la soumission de la compagnie Coffrage Alliance pour le lot 802 – coffrage pour le Complexe aquatique et gymnique, pour un montant de 954 707,50\$ (t.t.c) ;

ATTENDU QUE la firme Dessau-Soprin a présenté un avenant au contrat pour un montant de 95 748,36\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avenant numéro 802-005 au contrat émis par la firme Dessau-Soprin pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 95 748,36\$ (taxes en sus) à la compagnie Coffrage Alliance, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177.

---

**CE-2007-150-DEC SOUMISSION / MENUISIER DE FINITION / LOT  
810 / COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour le lot 810 – menuisier de finition pour le Complexe aquatique et gymnique;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 janvier 2007, à savoir ;

Ébénisterie A. Beucage	42 856,60\$
Mana-Tech	58 435,00\$
Ebenpro	65 775,36\$
Héritage	68 214,88\$
CPM Design	70 079,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ébénisterie A. Beucage s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé par la firme Dessau-Soprin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **ÉBÉNISTERIE A. BEUCAGE** pour le lot 810 – menuisier de finition pour le Complexe aquatique et gymnique, pour un montant de 42 856,60\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0034 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-151-DEC SOUMISSION / REVÊTEMENT ÉPOXYDIQUE /  
LOT 838 / COMPLEXE AQUATIQUE ET  
GYMNIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour le lot 838 – revêtement époxydique pour le Complexe aquatique et gymnique;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 janvier 2007, à savoir ;

RPM Canada, division Stonhard (StonCor)	60 014,35\$
Mario Léveillé Epoxy	63 242,25\$
Robanik	65 635,20\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie RPM Canada, division Stonhard (StonCor) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé par la firme Dessau-Soprin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **RPM CANADA, DIVISION STONHARD (STONCOR)** pour le lot 838 – revêtement époxydique pour le Complexe aquatique et gymnique, pour un montant de 60 014,35\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0036 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-152-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS / BORDURE, TROTTOIR ET PAVAGE / BOULEVARD DES PLATEAUX, RUE DU RUBIS ET PLACE DU VAUCLUSE / RÈGLEMENT NUMÉRO 120**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis des travaux de bordure, de trottoir et de pavage sur le boulevard des Plateaux, la rue du Rubis et la place de Vaucluse et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 24 900\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 120. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0018 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-153-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS / ÉCLAIRAGE ROUTIER / BOULEVARD DES PLATEAUX, RUE DU RUBIS ET PLACE DU VAUCLUSE / RÈGLEMENT NUMÉRO 120**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis des travaux d'éclairage routier sur le boulevard des Plateaux, la rue du Rubis et la place de Vaucluse et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 7 000\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 120. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0029 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-154-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS / BORDURE, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE / RUES DES GROSEILLES, DU GÉNÉVRIER ET DES GAZELLES / RÈGLEMENT NUMÉRO 314**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Ass. pour la confection des plans et devis des travaux de bordure, de pavage et d'éclairage routier sur les rues des Groseilles, du Génévrier et des Gazelles et rémunérée selon la méthode

du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 22 700\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 314. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0030 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-155-DEC      MANDAT POUR PLANS ET DEVIS /  
BORDURE, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE / RUE  
DU BOCAGE / RÈGLEMENT NUMÉRO 330**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Ass. pour la confection des plans et devis des travaux de bordure, de pavage et d'éclairage routier sur la rue du Bocage et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 3 800\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 330.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 330 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-156-DEC      MANDAT POUR PLANS ET DEVIS / BORDURE  
ET PAVAGE / RUES DE VALLIÈRES,  
D'ÉVOLÈNE ET DE BÉTUSY / PROJET ORÉE  
DU LAC / PHASE 7 / RÈGLEMENT NUMÉRO  
333**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis des travaux de bordure et de pavage sur les rues de Vallières, d'Évolène et de Bétusy et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 11 000\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 333.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 333 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-157-DEC      MANDAT POUR PLANS ET DEVIS /  
BORDURE, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE /  
AVENUE DES GRANDS-PRÉS ET  
CROISSANTS DES CHAMPS ET DU SILLON /  
RÈGLEMENT NUMÉRO 334**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Ass. pour la confection des plans et devis des travaux de bordure, de pavage et d'éclairage routier sur l'avenue des Grands-Prés et les croissants des Champs et du Sillon et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 24 900\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 334.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 334 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-158-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS / BORDURE, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE / RUES DE L'ANCOLIE, ANGÉLIQUE ET RODRIGUE / RÈGLEMENT NUMÉRO 344**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Ass. pour la confection des plans et devis des travaux de bordure, de pavage et d'éclairage routier sur les rues de l'Ancolie, Angélique et Rodrigue et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 24 900\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 344.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 344 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-159-REC SOUMISSION / PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE ET LA MONTÉE DES PIONNIERS / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE ET RELOCALISATION FINALE DU RUISSEAU DE FEU AVEC AMÉNAGEMENT D'UN MARAIS FILTRANT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour le prolongement des services municipaux sur le boulevard Lucille-Teasdale et la montée des Pionniers, l'élargissement du boulevard Lucille-Teasdale et la relocalisation finale du ruisseau de feu avec aménagement d'un marais filtrant ;

ATTENDU QUE douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 février 2007, à savoir ;

Construction Doncar inc.	2 673 865,24\$
Entreprises Catcan	3 118 155,72\$
Les Excavations Roc-Sol Itée	3 119 229,47\$
Ali Excavation inc.	3 498 147,18\$
G. Giuliani inc.	3 586 678,81\$
Groupe Benoit inc.	3 729 506,01\$
Sintra inc. (Région Lanaudière)	3 751 296,90\$
Asphalte Desjardins inc.	3 764 983,32\$
T.G.A. Montréal inc.	3 872 904,11\$
Construction Infrabec inc.	3 914 678,18\$
Demix Construction Laval	4 307 023,99\$
ABC Rive-Nord	4 958 776,40\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Doncar inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé par M. Jean Leroux de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION DONCAR INC.** pour le prolongement des services municipaux sur le boulevard Lucille-Teasdale et la montée des Pionniers, l'élargissement du boulevard Lucille-Teasdale et la relocalisation finale du ruisseau de feu avec aménagement d'un marais filtrant, pour un montant maximum de 2 627 715,49\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements numéros 321, 329, 338 et 925.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation des règlements 329 et 338 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation des plans et devis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

---

**CE-2007-160-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 21h10.

---

---

Président

---

Secrétaire